

"Infos...Mairie"

N° 02 - 08/2020



Maison
de services
au public

3 Rue de la Vierge ☎ 03 84 20 40 84 📠 03 84 63 86 80

Courriel : mairieduhautduthem@wanadoo.fr

Site Internet : hautduthemchateaulambert.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

Les lundis, mardis & vendredis de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous



EMBELLISSEMENT

DE L'ÉTÉ



Encore une fois, le fleurissement nous apporte un environnement agréable, par la qualité et le choix des fleurs dont les couleurs nous enchantent.

Félicitations et merci à l'équipe pour le soin apporté à valoriser massifs et jardinières pour un bel été fleuri.



Le Mot De Madame La Maire

Avec l'été, les vacances, nous pensions prendre plus de liberté, de relâchement mais la situation sanitaire reste en alerte. Nous devons encore respecter les consignes de distanciation sociale, lavage des mains, port du masque, utilisation de gel hydro-alcoolique...

Infos covid19 :

L'arrêté préfectoral du 14/08/2020 stipule **l'obligation de porter un masque pour tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique de plus de 10 personnes.**

Il nous faudra certainement beaucoup de temps pour résorber les conséquences de la crise sociale et économique...

Nous avons pris du retard, néanmoins la commune a pu valider les travaux de voirie. Pour relancer l'économie, le département accorde 50% de subventions supplémentaires.

Compte tenu de la dotation de l'état, de l'état catastrophique des forêts communales, du taux des taxes locales inchangées, pour toutes ces raisons, les indemnités du maire et adjoints ont été appliquées à 80%...

Téléphonie :

Depuis 2016, nous vous informions régulièrement de l'évolution de la téléphonie mobile, par de nombreuses relances auprès de Haute Saône Numérique (HSN)...

Dernièrement, l'opérateur FREE a validé la fin des travaux à l'église de Haut du Them, en espérant améliorer votre quotidien.

Il faudra encore patienter pour Château Lambert...Prochainement, du 31 août au 18 Septembre 2020, des travaux d'enfouissement du réseau fibre optique sont programmés sur les routes départementales n°16 et 135. Arrêté consultable aux tableaux d'affichage.



Information Jeunesse :

Les cartes avantages jeunes, qui connaissent chaque année un beau succès, seront disponibles gratuitement début septembre.

Les jeunes de moins de 30 ans peuvent bénéficier des avantages de cette carte.

A vous d'en profiter sans modération !!!

Bonne lecture

Sylviane VALDENNAIRE

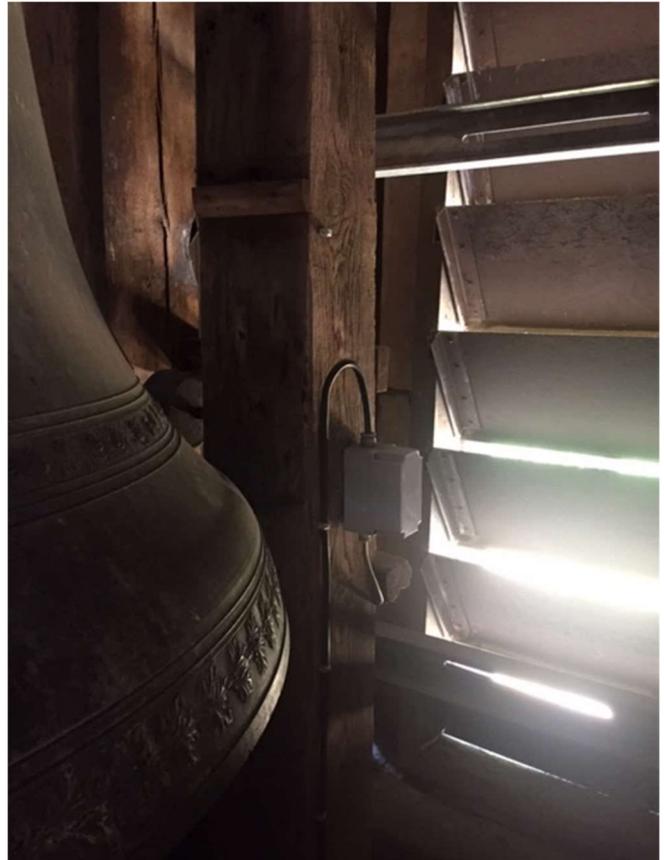
Aménagement de la téléphonie mobile



POSE DES ABAT-SONS



VUE DE L'INTÉRIEUR
DU CLOCHER



INSTALLATION DE FREE ET
AUTRES OPÉRATEURS

Rappel « Bien Vivre » Chez Nous



Le Bruit :

Selon l'arrêté préfectoral n°21 du 18 mai 2006 relatif à la lutte contre le bruit du voisinage, « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition, ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. »

- Article 3 : toute activité professionnelle bruyante doit être interrompue entre 20h et 7h, et toute la journée des dimanches et jours fériés.
- Article 4 : les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers ne peuvent être effectués que



Les jours ouvrables de 9h à 12 h et de 14h à 19h30

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- Article 5 : les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage...

➤ La Divagation des animaux :

Tout chien en dehors des propriétés doit être tenu en laisse. Tout accident provoqué par un animal sur le domaine public (morsure, accident de la circulation ou chute) engage l'entière responsabilité de son maître.

De même, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces de jeux publics pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène publique. Les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les traces laissées par leurs animaux préférés.



➤ Les Feux :

Le brûlage à l'air libre est strictement interdit : (déchets verts, restes de bois, plastiques, papiers, etc.). Nous devons trier dans le bac OM ou poubelle Jaune et apporter le non collecté à la déchetterie...

En cette période de sécheresse, un incendie peut avoir de lourdes conséquences. La fumée pouvant incommoder de nombreuses personnes et causer de multiples désagréments.

Afin de limiter les risques incendie, le lancement type lanternes, est interdit sur le département



➤ La Sécheresse & La Canicule :

1) L'arrêté préfectoral du 04/08/2020 portant limitation provisoire de l'usage de l'eau passé **niveau alerte renforcée** est consultable en mairie.

En résumé : interdiction :

- d'arroser les potagers de 10h à 20h...
- d'arroser les massifs fleuris et plantations en contenant sauf si utilisations d'eaux de pluie récupérées et de 10h. à 20h.
- de laver les voitures chez les particuliers...
- de remplir les piscines de plus de 2m3



2) Cette année, Météo France, annonce que la saison estivale présentera des conditions plus chaudes que la normale, propices à des vagues de chaleur.

Actuellement nous sommes en niveau 3 sur 4 - **alerte canicule orange** - .

La mairie a réactivé sa « cellule » destinée à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires de canicule. Un registre est prévu à cet effet. Toute personne souhaitant un suivi ou une prise en charge peut s'inscrire en mairie. Selon la liste établie au moment du confinement, Marie Hélène vous contactera pour prendre de vos nouvelles.

Mais c'est aussi à chacun d'être vigilant à son entourage : aux aînés, handicapés, enfants... et de bien suivre les consignes de prévention :

- ⇒ s'hydrater régulièrement, se rafraichir souvent,
- ⇒ éviter les sorties ou le sport aux heures les plus chaudes,
- ⇒ fermer les volets et les fenêtres le jour ; les ouvrir la nuit...

Sylviane, votre Maire

BUDGET 2020

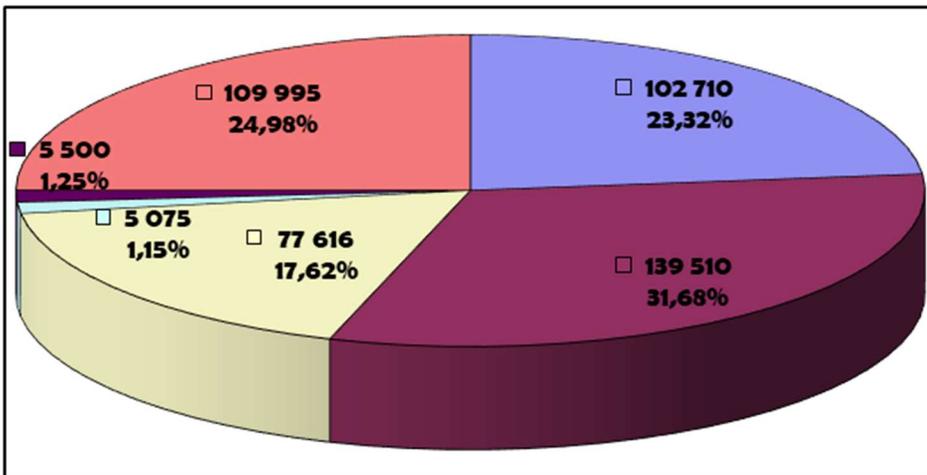
Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	-	102 710
Charges de Personnel	-	139 510
Autres Charges gestion courante + FNGIR	-	77 616
Charges financières	-	5 075
Dépenses imprévues, Charges exceptionnelles	-	5 500
Autofinancement pour investissement	-	109 995

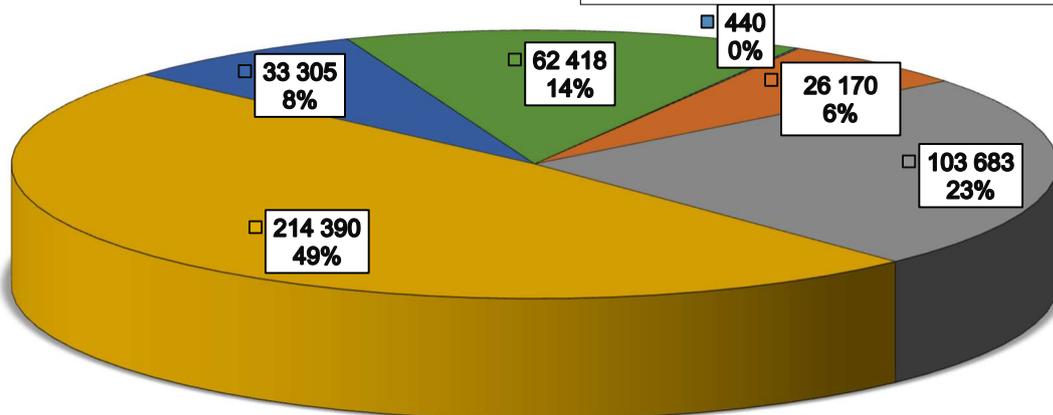
* La maîtrise des dépenses est toujours indispensable pour permettre le dégagement d'une part très importante au financement des gros investissements prévus.

* Espérons que l'hiver ne sera pas plus rigoureux pour bien contenir les dépenses de voirie!



Recettes

Remboursement de charges sociales ...	-	440
Produits (ventes bois + Agence postale,...)	-	26 170
Impôts et taxes locaux encaissés	-	103 683
Dotations et Participations perçues	-	214 390
Revenus divers (loyers + chauffage + except.)	-	33 305
Excédent années antérieures reporté	-	62 418



Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impôts locaux (conseil municipal du 29/06/2020). Le montant des ventes des bois, très faible actuellement pour ne pas dire nul, ne concerne encore que la vente des bois scolytés.

Les trois dotations de l'État sont, cette année pour notre commune, légèrement en hausse !...

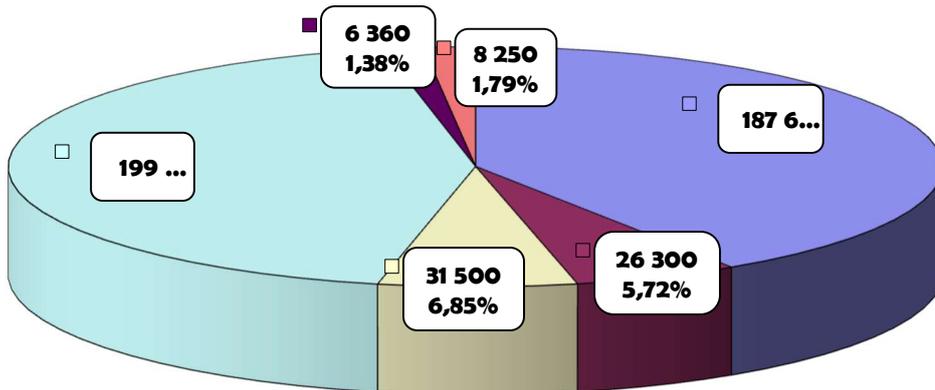
Les revenus des immeubles (loyers et participations au chauffage) améliorent les recettes.

BUDGET 2020

Investissement

Dépenses

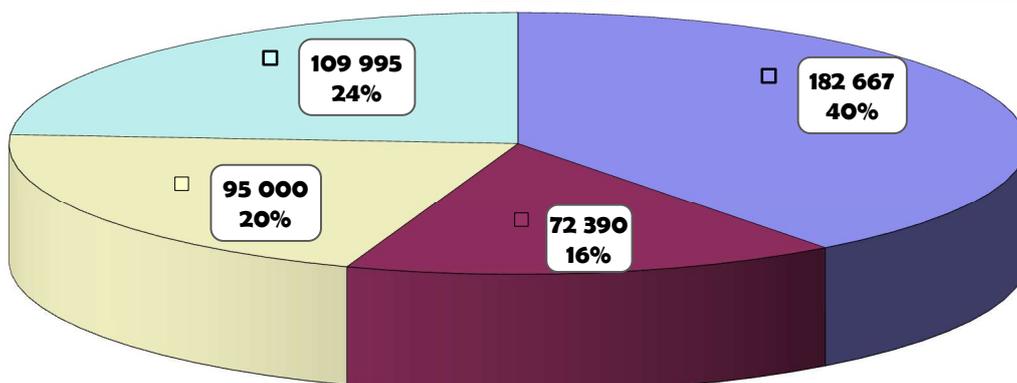
Report déficit investissement 2019	-	187 667
Remboursements d'emprunts	-	26 300
Immo.Incor.+ Dépens.Impré.+ cessions	-	31 500
21 - Immobilisations corporelles	-	199 975
2117 - Travaux forestiers	-	6 360
23 - Immobilisat. en cours Constructions	-	8 250



Malgré les gros investissements déjà réalisés précédemment, cette année encore, la rénovation du Bar-Restaurant-Épicerie, la voirie plus importante qu'annuelle, vu les aides majorées par le Conseil Départemental et le columbarium représente presque la moitié du budget ! Les remboursements d'emprunts prennent une part non négligeable !

Recettes

Fonds compensation de TVA,+"1068 Déficit Inves."	-	182 667
Subvention Investissements (Départ.,Région,Etat)	-	72 390
Emprunts à souscrire	-	95 000
Autofinanc. apporté du fonctionnement	-	109 995



La bonne gestion de la section "Fonctionnement" dégagant un autofinancement important (109 995 €- soit près de 24%), permettra de ne souscrire aucun emprunt prévu malgré les lourds investissements budgétisés (aménagement du Bar-Restaurant-Épicerie surtout qui sera réalisé sur 2 années, la voirie exceptionnelle ...). Comme habituellement, le maximum de subventions sera sollicité auprès des partenaires possibles

Hubert CLAUDEL

Infos des Adjointes

C'est avec un grand plaisir que je rejoins une équipe dynamique qui s'est étoffée de nouveaux élus.

Pour ma part, je suis chargé de l'entretien des bâtiments publics, de l'électrification et de l'éclairage public. Le gros chantier à venir est la mise en conformité du restaurant. À ce sujet vu la période difficile, l'établissement des devis a pris un peu de retard, mais ils sont maintenant en cours. Nous ne manquerons pas de vous informer de la progression de ce dossier dans les prochains bulletins « Infos... Mairie ».

Ludovic VERBAERE

VOIRIE & SIGNALISATION

⇒ VOIRIE

Les travaux sur nos routes ont repris depuis quelques temps déjà.

Sur la voie communale N°1 :

🚧 Du croisement avec la rue du tissage jusqu'au Maillebourg, réfection totale de la chaussée et couche de bitume fluxé pour une meilleure tenue dans le temps.

🚧 Sur la rue de la Curtenay : depuis les virages de la Curtenay jusqu'au croisement avec le chemin du Rabosson du Haut, reprise des trous et des accotements et pour finir la couche de bitume fluxé pour la tenue.



🚧 Sur la route du Fras à la Pile, le long des étangs à droite et à gauche de la route, réfection totale de la chaussée, rechargement, goudronnage et attente de la couche de bitume fluxé à la rentrée !

🚧 Au Hucon : du croisement avec la route de la Hutte jusqu'au bout de la partie goudronnée, réfection des trous et des bords en attente du bitume fluxé à la rentrée.

🚧 Plusieurs journées de P.A.T (rebouchage de trous)

sont prévues cet automne, sur les voies communales et les chemins ruraux, nous sommes en attente de l'entreprise.

🚧 Sur la rue de la Libération, du ralentisseur sous le Foyer à la boulangerie, sur le côté gauche en allant vers la boulangerie, il est prévu d'installer des bordures et des trottoirs,



avec surbaissement aux droits des entrées, le dossier est bien avancé, il reste quelques autorisations avant de pouvoir lancer les travaux.

⇒ SIGNALISATION

Ces derniers mois, par deux fois, le panneau de direction situé au croisement des Boules a été arraché et tordu par des camions obligés de faire demi-tour suite à une erreur de GPS. Pourtant, un panneau de voie sans issue, situé à l'ancienne école de Belmont, indique que cette route est fermée au plain des Bornes, les véhicules à moteur sont interdits côté Miellin.

De la même façon, au croisement de la route des Châteaux et du Tunnel, le panneau vient d'être renversé et complètement détruit par un véhicule qui a dû faire demi-tour ! Tout cela coûte de l'argent !

Claude LAMBOLEY

⇒ FLEURISSEMENT

Quelques dates à retenir:

- Le concours départemental des Villes et Villages Fleuris:

Le Jury est passé sur notre commune le **Vendredi 24 Juillet**. De bonnes appréciations nous ont été formulées notamment sur la propreté du village et le fleurissement de nos jardinières.

- Le Passage du jury de la route des villages Fleuris (RDF) chargé de départager les 20 communes est passé quant à lui le **Mercredi 12 Août**.

- Le jury communal (commission Fleurissement) composé

de 6 membres a fait sa tournée le **Samedi 1^{er} Août**. Quelques maisons bien fleuries !



Un désherbeur thermique a été acheté pour pouvoir brûler et lutter contre les mauvaises herbes tout en étant respectueux de l'environnement, évitant quelconque désherbant.

👉 Pour rappel : l'eau qui sert à l'arrosage des fleurs est pompée directement dans la fontaine du Maillebourg.

Pour finir, un grand merci aux bénévoles pour le nettoyage et l'entretien des jardinières et des massifs de la commune. Leur investissement et leur dynamisme apportent beaucoup à notre village.

Un grand merci aussi aux employés qui débroussaillent, tondent, entretiennent les fossés, et d'autres tâches qui permettent de maintenir propre notre cher village.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Jean-Michel GENEY

Délibérations du Conseil Municipal

Délibérations du Conseil municipal :

Dès l'installation du nouveau conseil municipal le 26 mai 2020 : Le maire, les adjoints, les délégués aux différents syndicats et associations extérieures, ont été élus à l'unanimité.

Le 04 juin 2020 :

Désignation :

- 070 Délégués aux diverses commissions communales.
- 071 Délégués à la Fédération des Communes Forestières.
- 072 Membres du CCAS.
- 073 Membres commission « Appel d'Offres ».
- 074 Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal.
- 075 Indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué.
- 076 Subventions 2020.
- 077 Désignation des représentants de la CLECT.
- 078 Demande subvention pour création de trottoir.

Le 29 juin 2020 :

- 079 Vote des taxes locales 2020 (taux inchangé).
- 080/081 Convention Elagage et Déneigement avec l'entreprise Jonathan.
- 082 Autorisation d'encaissement de diverses recettes.
- 083 Dépenses à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».
- 084 Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement sur emplois permanents.
- 086 ONF : Programme de travaux.
- 087 Annulation de loyer pour non activité.

Le 10 juillet 2020 :

- 089 Election sénatoriale des délégués titulaires et suppléants.
- 090 Budget primitif commune 2020 (approuvé à l'unanimité).

Vous pouvez consulter les délibérations et comptes rendus sur le site internet de la commune.

Informations Diverses

 MSA:



Adresse mail: rsphautduthem@laposte.net

Tél: 03 84 20 40 84

Heures d'ouverture au public

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

Sur Rendez-vous : Les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 16h30

(Possibilités de RDV exceptionnellement du temps de midi)

Un agent d'accueil

- vous écoute et vous informe
- vous accompagne dans vos démarches
- vous procure les formulaires nécessaires
- vous aide à remplir les dossiers
- vous met en relation avec les opérateurs
- vous guide dans les téléprocédures

Services gratuits - Espace de confidentialité

A votre service.....et n'hésitez pas le faire savoir en cas de besoin. Merci!

 DECHETTERIES :

Attention, dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture.

⇒ **TERNUAY** : Lieudit du « Ruisseau Jannot aux Etroitures - 70270 Ternuay ☎ 03 84 63 27 04

↳ Horaires d'été : 1^{er} Mars au 31 Octobre

Mardi & Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

↳ Horaires d'Hiver : 1^{er} Novembre au 28/29 février

Mardi & Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Veillez-vous munir de votre carte

⇒ **MELISEY** : rue du Cimetière - 70270 Melisey - ☎ 03 84 63 27 04

↳ Horaires d'été : 1^{er} Mars au 31 Octobre

Lundi : de 13h30 à 18h00

Mercredi & Vendredi & Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

↳ Horaires d'Hiver : 1^{er} Novembre au 28/29 février

Lundi : de 13h30 à 16h30

Mercredi & Vendredi & Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



LOCATION DU PRESBYTÈRE

24 rue de la Vierge



Des logements sont disponibles, pour tous renseignements :

S'adresser à la mairie ou Habitat 70

Pour bien continuer les vacances, et reprendre nos activités : respecter toujours
les gestes barrières

Lavez-vous les mains régulièrement Portez un masque Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule